



BANQUE DE L'INDOCHINE

205

L'ARTICLE 139 DU
CODE PÉNAL PUNIT DES
TRAVAUX FORCÉS CEUX
QUI AURONT CONTRE-
FAÏT OU FALSIFIÉ LES
BILLETS DE BANQUES
AUTORISÉES PAR LA LOI

03534205

K.142

LE PRÉSIDENT,
[Signature]

LE VICE-PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL,

PAPEETE
NOUMÉA

100
Fr.

CENT FRANCS

PAYABLES EN ESPÈCES AU PORTEUR

K.142

205

SEB. LAURENT DEL. RITA SC.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

U.74

407

5 CINQ FRANCS 5

PAPEETE

PAYABLES EN ESPÈCES
AU PORTEUR

Le Président, Le Directeur Général,

[Signature] *[Signature]*

407

U.74

CH. WALGRIN. DEL. L. LOCH. SC.

BANQUE DE L'INDOCHINE **20**

002178542

LE PRÉSIDENT,
[Signature]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
[Signature]

VINGT FRANCS

542

D.88

MUNIER FEC. REGNIER SC.